

en faire une ressource : Nous prétendons uniquement rendre l'état de chaque particulier certain, & rétablir l'ordre dans nos Finances, non seulement pour proportionner la Recette à la dépense ordinaire; mais encore pour parvenir à la suppression des charges les plus onéreuses à l'Etat. Au surplus dans la réduction qui sera faite des anciens Papiers, si nous avons à considérer ceux auxquels il est légitimement dû, nous ne sommes pas moins obligés de faire attention à la situation de nos peuples, sur qui tombent les impositions qu'on doit employer à l'acquiescement des dettes. En tenant cet équilibre, nous rendrons autant qu'il nous sera possible la justice que nous devons également à tous nos Sujets : Et comme nous voulons payer régulièrement les intérêts des nouveaux Billets, & en éteindre successivement les capitaux; nous employerons à cet effet les moyens les plus convenables, & nous y destinerons dès à présent des fonds certains, outre une partie de ceux qui reviendront de la réduction des dépenses les plus onéreuses, des grands retranchemens que nous faisons, & que nous continuerons de faire sur nous-même, & de la sage dispensation de nos revenus. A CES CAUSES, &c.

Cette Déclaration contient dix-neuf Articles; les uns pour déterminer la manière dont les anciens Billets doivent être convertis en des nouveaux; indiquent les Commissaires commis à cet effet pour chaque nature de Billets; comme sont ceux de la Caisse des Emprunts, ceux de l'Extraordinaire des guerres, de la Marine, Ordonnances, & généralement tous les  
Papiers